

opusdei.org

L'Opus Dei, Prélature personnelle

Le 28 novembre est le jour où l'Opus Dei a été érigée en prélature personnelle. Pour mieux comprendre ce statut juridique au sein de l'Eglise, nous vous proposons un dossier récapitulatif avec un texte explicatif, le témoignage d'un prêtre qui habite en Finlande et les statuts.

26 nov. 2014

Dans son intervention lors de la célébration des 25 ans de la Prélature personnelle, Mgr Monterisi, alors numéro deux de la Congrégation pour les Evêques, soulignait, outre l'aspect juridique et institutionnel, que les fidèles de la prélature contribuent par leur vie quotidienne au dynamisme évangélisateur de l'Eglise.

« L'une des caractéristiques importantes des fidèles de l'Opus Dei est l'égalité de leur nature par rapport aux autres fidèles des diocèses et des paroisses, dans ce sens que le fait d'appartenir à l'Œuvre ne les écarte en rien des Églises particulières. De ce fait, la solution juridique définitive devait préciser clairement que la dépendance des fidèles de l'Opus Dei vis-à-vis des évêques n'était autre, ni plus ni moins, que celle du reste des fidèles de leurs diocèses.

Toutes ces caractéristiques se retrouvaient dans la figure des prélatures personnelles ».

Questions fréquentes sur les
PRELATURES PERSONNELLES.

Un exemple : Jean-Paul II et un
prêtre de l'Opus Dei en Finlande.

Retrouvez le texte complet des
STATUTS DE L'OPUS DEI

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr/article/lopus-dei-
prelature-personnelle-2/](https://dev.opusdei.org/fr/article/lopus-dei-prelature-personnelle-2/) (8 août 2025)